

**Arrêté N° 00210-2020 du 22 juillet 2020**

**Annule et remplace l'arrêté n°19/2014 en date du 10 avril 2014**

Le Maire de la Commune de la Plaine des Palmistes (Réunion) ;

**VU** les articles L.2122-19, L.2511-27 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, article 86 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

**VU** l'organigramme de la Commune de la Plaine des Palmistes,

**CONSIDÉRANT** le poste occupé par **Madame Marie Andrée ROBERT ép/EUPHROSINE** rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire, Responsable du Service Citoyenneté et Archives Communales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'alléger les procédures et de permettre aux administrés d'obtenir un service rapide et efficace,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation permanente de signature est donnée à **Madame Marie Andrée ROBERT ép/EUPHROSINE**, rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de

signer les attestations de recensement militaire.

La signature devra être précédée de la formule suivante : « l'agent délégué ».

Le prénom et le nom du signataire devront être indiqués au-dessus de la signature.

**Article 2 :** la délégation accordée au titre du présent arrêté, ne peut en aucun cas, faire obstacle au pouvoir du Maire, d'accomplir personnellement, ou de signer tout acte ou toute décision.

**Article 3 :** Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, et de sa notification à l'intéressée.

Il sera transcrit au registre de la mairie, et publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

.../...

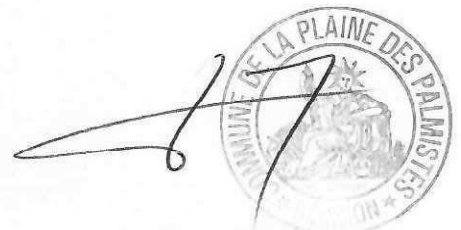


**Article 4 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5 :** le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché partout où besoin sera.

Fait à la Plaine des Palmistes, le 22 JUL. 2020

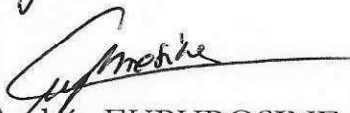
Le Maire,



**Johnny PAYET**

Notifié à l'agent

Le : 21 juillet 2020



Marie Andrée EUPHROSINE